



EXAMEN AIPR CONCEPTEUR	EXAMEN AIPR AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX OPERATEUR	AIPR
---------------------------	--	------

Objectifs : Réussir le QCM permettant l'obtention de l'AIPR Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux module Opérateur.

Public : Salarié intervenant directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés soit en tant qu'opérateur d'engins soit dans le cadre de travaux urgents.

Pré requis : Aucun, mais la formation préparatoire à l'examen AIPR Opérateur est fortement recommandée pour réussir le QCM.
Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation et éventuellement l'orientation vers un de nos partenaires.

Durée : 1h00 de test QCM avec un effectif de 10 stagiaires.

Lieu : Dans notre centre de formation ou sur un site muni d'une connexion internet.

Méthode et moyens Passage de l'examen QCM sur tablette tactile connectée à la plateforme du MEDDE.

pédagogiques :

Profil du (des)

formateur(s) :

Formateur(s) expérimenté(s) avec une attestation de formation AIPR concepteur. Attestant d'une expérience de minimum 2 ans dans la formation et ou d'une expérience de 5 ans en entreprise encadré par un formateur référent dans le domaine de l'AIPR.

Moyens techniques : Salles de formation avec des capacités d'accueil supérieures ou égales à 12 stagiaires, équipées de tableaux blancs, PC et vidéoprojecteurs. Tablettes tactiles pour le passage de l'examen sur le site dédié.

Tarif : Selon catalogue PILOCAP Réseau.

Sanction : Délivrance d'une attestation de compétences AIPR sous réserve de réussite à l'examen par QCM.

CONTENU

Examen QCM :

Contrôle des connaissances par le QCM établi par le MEEM (Ministère de l'environnement de l'Energie et de la mer)

60 questions, 10% des questions sont prioritaires (c/f barème spécifique ci-dessous).

Barème des points attribués :

- Je ne sais pas : **0 point**
- Mauvaise réponse : - **1 point**
- Mauvaise réponse sur question prioritaire : - **5 points**
- Bonne réponse : + **2 points**

La délivrance de l'Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 36 points sur 60.